RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00875

Numéro SIREN: 514 924 034

Nom ou dénomination : 1 ANACHARSIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 3798

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impórs)

**DGFiP N° 2050 2023 BILAN - ACTIF** 

	Dés Adr	ésignation de l'entreprise : SNC 1 ANACHARSIS Durée de l'exercice exprimée en nombre de m dresse de l'entreprise 1/5 rue Allieis 06400 CANNES Durée de l'exercice précéc												1 2					
İ		néro SIRET* 5 1	4 9		4	0	3	4	0	0	0 2	8				rexere	ice precede	Néant	*
ŀ					1		$\pm$								Exercice N clos	le,		N-1	2 11
I							i	-		-	Brut -		_	Amortissements, provisions	Net	<u>44</u> .	1311	Net	<u>4 4</u>
l	_	Capital souscrit non appelé (I) AA					_	T - 1 1						3 -		·• —	_4 _		
ł		Frais d'établissement *	,peie			_ `	-	В					AC	Ī			- · -		· –
١	RELLI	<del>-</del>				-		x	-	-			co		<u> </u>		-1		
l	INCORP	Frais de développemen				<u> </u>							1		utifié				_[[[
l	9	Concessions, brevets e	t arons	simila	ures		-	F	-				AG		my		wy	uu.	
l	LISATIO	Fonds commercial (1)		-		_	^^	Н					Al		<u> </u>		-//		
l	IMMOBI	Autres immobilisations  Avances et acomptes s				_	A	ı	L -	-			AK		12		<u> </u>		
	-	tions incorporelles			u- -	-	Α	L					AM	6	10 1				
	ES	Terrains					ΑΑ	N					AO		11				
	SIL.	Constructions					A	P					AQ		<u> </u>				
	SCOR	Installations technique et outillage industriels		riel – –			A	R					AS						
	ATION	Autres immobilisations		relles	_		A	т	L <sup>-</sup>	_			AU		] [	_			
	ACT OBILIS	Immobilisations en cou	ırs	-	-		A	v					AW						-
1	NS.	Avances et acomptes					A	x					AY		<u> </u>		*		
1	6	Participations évaluées la méthode de mise en		ence		_	C	s				_	СТ		<del></del>				
	TERES	Autres participations	cidarran			_	c	U					cv	– –	+ - · - 		+		
	INANG	Créances rattachées à c	des part	icipati	ions		B	В	-	-			BC		<del> </del>				
Ş	SATIONS	Autres titres immobilis				_	В	D					BE		<u> </u>				
1	BILISA	Prêts	-			-	В	- 1				· <del>-</del>	BG	_   _					
	IMMO	Autres immobilisations				<b>→</b> ·	B	-					BI		<del> </del>		· •		
	ì	Autres ininoonisations	s imanc		OTA:	L (II	-	-					BK						
ŧ	Ţ	Matières premières, ap	provisie				— B	L				-	BM				•		
	*	En cours de production					В			-			ВО			-			
1	CKS	En cours de production				-							BQ				•		
	STO	Produits intermédiaires						R		-			BS		-	_	· -		
	Y Y	Marchandises	, et 11111			_	В	-		 ා	986	957	BU	}	2 986	 957	·- ·- 2	978	957
	\$⊢						-				··		1		2 900				
	CREANCES STOCE	Avances et acomptes v			ıman	ues	- B		_				BW		<u> </u>	868			840
		Clients et comptes ratta	acnes (3	)*				x			29		BY		İ				742
	CRE	Autres créances (3)						<b>z</b>		-	_ 12	446	CA		12	446	•	- / U	997
	L	Valeurs mobilières de	_		: 			В					CC		<u> </u>	_			
	DIVERS	(dont actions propres :				)	$\dashv$	D	L				CE			_			<u>-</u>
ļ	Ī	Disponibilités						F			36	913	CG		36	913	١.	59	412
		Charges constatées d'a	vance (					Н					Cı		-				
ŀ	Comptes de régularisation			TC	OTA:	L (I	II) C	յ		3	066	184	CK	Mary the forming we come a first an way of the	3 066	184	. 1 3	140	948
ŀ	opues larisa	Frais d'émission d'empru	ınt à étal	ler 		_ (I	<b>V</b> ) C	w					施	HONOR'S.		-	- +-		_
k	régu	Primes de remboursemen	nt des ol	oligatio	ons	(	V)  C	м		_			1						
		Ecarts de conversion a	ctif*			(V	/I) C	N											
		тота	L GÉN	NÉRA	L (I	à V	I) C	o		3	066	184	1A	_	3 066	184	3	140	948
	Renv	ols: (1) Dont droit au bail									is d'un an d s financière		СP		(3) Part à plus d'un an :	CR	<u></u>		
		e de réserve opriété :* Immobilisations						T				Stoc	ks :		Cı	éances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

	,	Désignation de l'entreprise : <u>SNC 1 ANACHARSIS</u>			Néant 🗌
				Exercice N	Exercice N-1
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:10.0.0)	DA	1 000	1 00
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
		Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
Š		Réserve légale (3)	DD		
PRE		Réserves statutaires ou contractuelles	DE	-	•
CAPITAUX PROPRES		Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	) DF		• • • •
AUX		Dont réserve relative à l'achat	) DG		
APIT		Report à nouveau	DH		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Ö	ł	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(18 894)	7 97
		Subventions d'investissement	LI		
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	(17 894)	8 97
		Produit des émissions de titres participatifs	DM	(2. 001)	
Autres fonds	bropres	Avances conditionnées	DN		- 1
Autre	Ä.	TOTAL (II)	DO		<del></del>
			- I	880 000	880 00
Provisions pour risques	arges	Provisions pour risques	DP	880 000	
Provi Sour ri	et ch	Provisions pour charges	DQ	202 202	
		TOTAL (III)	DR	880 000	880 00
		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT	1 010 127	0 011 70
<b>=</b>	ļ	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 910 137	2 211 70
ETTES (4)			) DV	271 308	15 44
ETT		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		•
	3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 335	4 18
		Dettes fiscales et sociales	DY	2 151	5 01
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Carr	nt.	Autres dettes	EA	16 147	15 63
Com régu		Produits constatés d'avance (4)	EB		+
		TOTAL (IV)	EC	2 204 078	2 251 97
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (1 à V)	EE	3 066 184	3 140 94
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		•
<u>s</u>	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		,
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E		1. <b>.</b>
≅ [	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		4
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	604 078	351 97
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН		-

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Fermulan e obligateire (article 53 A du Code General des Imposs)

# (3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désign	nation de	e l'entreprise : SNC 1	AN	ACHARSIS	_					Néant	*
					ı	Exercice N	ī	<del>.</del>		Exercice (N-1)	
	T	<u> </u>		France	liv	Exportations et raisons intracommunautaires	_	Total			
	Ventes	Ventes de marchandises*			FB		FC			•	
Z	Produc	tion vendue   biens*	FD		FE		FF				
4TIO	Froduc		FG	120 459	FH	1	FI	120 4	159	137	634
OIT,	Chiffr	es d'affaires nets*	FJ	120 459	FK		FL	120 4	159	137	63
XPL	Produc	ction stockée*					FNI				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production immobilisée*										
UIT	Subventions d'exploitation										
PROI	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)										
	Autres produits (1) (11)								1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							120 4	160	137	63
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*									<del></del>	
	<b></b>	ion de stock (marchandises)*					FT	(8 (	00)	•	
	Achats	s de matières premières et aut	es ar	oprovisionnements (y comp	ris	droits de douane)*	FU	8 (	000	•	•
Z	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*  Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*										
ATIC	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							79 5	65	69 2	29
,OIT,	<u> </u>	s, taxes et versements assimilé						6 7		3 (	66
EXPI	Salaires et traitements*										
S D'I	Charges sociales (10)						FY FZ			-	
CHARGES D'EXPLOITATION			- dotations aux amortissements*								
СНА	ONS	Sur immobilisations	- dotations aux provisions								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux provisions  Sur actif circulant : dotations aux provisions*									-
	DOJ	Pour risques et charges : dotations aux provisions									
	Autres charges (12)								0	<u> </u>	
	Autres	charges (12)		Total due als		es d'exploitation (4) (II)	GE GF	86 2		72	
	÷ 0.111 =			1 otal des ch	arg	es d'exploitation (4) (11)	ł		-	64	
		AT D'EXPLOITATION (I -				(111)	GG	34 1	.00		0/
opérations en commun		ice attribué ou perte transférée				(III)	ł				
io u	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV							-			
ERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
NC.	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		0.1	<del>. •</del> ·	
FIZ	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		21		9
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			•	
ROD	Différences positives de change						GN				
Ь	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		0.1		
S					1 de	es produits financiers (V)	GP GQ		21		9
CHARGES FINANCIERES		ons financières aux amortisse	ments et provisions*								7.
VANC		s et charges assimilées (6)						53 1	L () 4	56	/8
ES FI	Différences négatives de change										
ARGI	Charg	es nettes sur cessions de valer	ırs m				GT				
				Total	des	charges financières (VI)	GU			56	
		AT FINANCIER (V - VI)	_				GV	(53		<del> </del>	
3 - F	RÉSULT	AT COURANT AVANT IN	1PÔ1	TS (1 - 11 + 111 - IV + V -	· Vi	)	GW	(18	394)	7	978

# 4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Géneral des Impôts)

-	agna	tion de l'entreprise: SNC 1 ANACHARSIS	_		Néant L
				Exercice N	Exercice N-1
	ELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА		
	NO	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв		
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс		
_	ĒĶ	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	нъ		
	LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	не		
CES	NEI	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	нғ		
CHARGES	PTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	нG		
_	EXCEPTIONNELLES	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн		•
		SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	н		
Pa	rtici	pation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нл		
Im	ıpôts	sur les bénéfices * (X)	нк		
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	HL	120 481	137 72
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	нм	139 376	129 75
5	- BÉ	NÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	$_{ m HN}$	(18 894)	7 97
T	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
r		produits de locations immobilières	ну	110 794	127 05
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
ľ	(3)	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	НQ		
Ì	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
r	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1.J		8
f	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	3 819	
	6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	нх	-	
t		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
- 1	6ter)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	RD		
2	(9)	Dont transferts de charges	A1		
∌ŀ	-	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  Odont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)  A5	A2		•
ŀ		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		-
F	(12)		A4		
ŀ	(13)	Dont primes et cotisations	Н		-
	,	Dont cotisations facultatives dont cotisations	T		<del>- 1</del> ·
ŀ	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7)	et le	Exerci	
+		joindre en annexe)		Charges exceptionnelles	Produits exceptionn
-				-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
-					<del>- •</del>
				Dp	oe N
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exerci Charges antérieures	Produits antérieurs
	_				



#### 1 ANACHARSIS

Société en nom collectif au capital de 1 000 euros Siège social : 1/5 Rue Allieis – « Antibes 75 » - 06400 Cannes 514 924 034 RCS Cannes

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE EN DATE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai à huit heures, les associés de la Société en nom collectif «1 ANACHARSIS» se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

#### Sont présents:

-	La Société « ALTAIR IMMO », propriétaire de	500 parts
	Représentée par Monsieur Lucas GOZLAN,	
_	La Société « <b>AZURINVEST</b> », propriétaire de	500 parts

Représentée par, Monsieur Frédéric GOZLAN

1 000 parts

Soit ensemble la totalité des parts composant le capital social, ci

Monsieur Lucas GOZLAN préside la séance ès-qualité de représentant de la Société « ALTAIR IMMO », Gérant-associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat);
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés avec la lettre de convocation, dans le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.





Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus à la Gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et donne à celle-ci quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale décide que la perte de l'exercice s'élevant à (18 894 euros) sera affectée aux comptes courants des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à tout porteur de copies du présent procèsverbal pour réaliser toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

LES ASSOCIÉS